

@COM.GASCOGNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 116 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 252 BIS IMPASSE DU ROND-POINT DES JUSTES, 32000 AUCH
752 389 460 RCS AUCH

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRESIDENT DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix octobre, au siège social,

Le soussignée, la société IC CONSEILS 32 Représentée par Madame Isabelle CASTERAN, Présidente de la société @COM GASCOGNE Société par actions simplifiée au capital de 87 010 euros dont le Siège social : 252 bis Impasse du Rond-Point des Justes, 32000 AUCH, immatriculée au RCS de AUCH sous le numéro 752 389 460, divisé en 8701 actions, rappelle que :

- aux termes d'une décision unanime des associés en date du 13/09/2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 28.990,00 euros pour le ramener de 116000,00 euros à 87010,00 euros, par voie de rachat de 2899 actions détenues par Monsieur Pierre BOYER moyennant un prix global de TROIS CENT MILLE (300.000,00) EUROS ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de AUCH (32) le 19/09/2024 ;

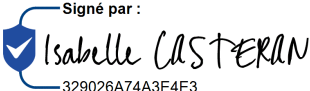
- à la date du 10/10/2024, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

-Le paiement du prix soit la somme de TROIS CENT MILLE (300.000 ,00) EUROS a été effectué ce jour ce dont Monsieur Pierre BOYER en donne bonne et valable quittance au Président de la société SAS @COM.GASCOGNE.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

La société IC CONSEILS 32
Représentée par Madame Isabelle CASTERAN

Signé par :

329026A74A3E4E3...